



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



THE WORLD BANK
IBRD · IDA | WORLD BANK GROUP

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA BANQUE MONDIALE POUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'AFRIQUE ET L'INTÉGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (connu sous le sigle 'DTfA/ WARDIP') SOP-1

Termes de référence pour le recrutement d'un spécialiste en suivi et évaluation (S&E) pour l'Unité régionale de mise en œuvre du projet

Contexte

1. La Banque mondiale assure le financement de la mise en œuvre du Programme régional pour la transformation numérique de l'Afrique et l'intégration numérique en Afrique de l'Ouest (DTfA/ WARDIP SOP-1) qui vise à améliorer l'accès à internet et à accroître l'utilisation d'internet à haut débit dans les pays participants. Ce programme vise également à promouvoir l'intégration des marchés numériques en Afrique de l'Ouest.
2. Les pays bénéficiaires de cette subvention, dans le cadre de la première série de projets (DtFA/ WARDIP -SOP1), sont la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie. Cette initiative régionale donnera lieu à une collaboration avec l'Union africaine, l'alliance Smart Africa et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les activités du projet aideront à créer dans l'espace CEDEAO un marché numérique régional intégré, à encourager la collaboration entre les pays et à soutenir le développement et la sécurité de la transformation numérique en Afrique de l'Ouest. Le financement du projet est de 10,5 millions de dollars sur une période de cinq (5) ans allant de 2024 à 2028. Les volets du projet dont l'exécution sera assurée par la CEDEAO sont notamment les suivants :
 - a. **Développement et intégration du marché de la connectivité** : Ce volet vise à développer et à intégrer le marché régional de la connectivité afin d'encourager la concurrence et de susciter les investissements du secteur privé. Les défaillances du marché dans le secteur des télécommunications seront corrigées par (i) l'élaboration d'un cadre politique et réglementaire pour favoriser des conditions équitables de concurrence, (ii) l'harmonisation de l'environnement du marché numérique et des politiques sectorielles pour assurer l'interconnexion transfrontalière des réseaux et des services, (iii) la fourniture d'un financement public aux projets d'infrastructure de connectivité initiés dans le cadre d'un partenariat public-privé, pour accroître la résilience de la connectivité internationale et de l'interconnexion haut débit, et (iv) la coordination des activités entre les acteurs concernés afin de stimuler les investissements privés. Ce volet vise également à établir un cadre pour les

investissements dans les infrastructures numériques à haut rendement énergétique et résilientes face au changement climatique dans la région.

- b. **Développement et intégration du marché des données** : Ce volet vise à instaurer la confiance dans les transactions en ligne et à renforcer la sécurité et la résilience des infrastructures et des systèmes numériques, comme préalables au bon fonctionnement du marché unique de données. Des réformes seront soutenues dans ce cadre, en vue de favoriser les activités transfrontalières d'échange, de stockage et de traitement des données de manière sécurisée, pour permettre le déploiement et l'accès aux services fondés sur les données, à l'innovation et aux infrastructures dans la région. Un soutien sera également apporté pour le développement d'un environnement harmonisé de données et de cybersécurité, en vue d'encourager le déploiement de services basés sur les données par les secteurs public et privé.
 - c. **Développement et intégration du marché en ligne** : Ce volet vise à promouvoir la création, l'accès et la fourniture de biens et de services numériques, de manière transparente et libre, dans toute la région. Il vise également à harmoniser les cadres réglementaires et infrastructurels, à supprimer les obstacles à l'accès transfrontalier et à la fourniture de biens et de services numériques, ainsi qu'à soutenir la création de nouveaux services numériques. Le volet permettra de soutenir les écosystèmes de l'entrepreneuriat numérique, d'harmoniser les technologies et les cadres juridiques des services financiers numériques (SFN) suivant les normes internationales, ainsi que de réaliser l'intégration en tant que précurseur, pour faciliter les transactions du commerce électronique. De plus, il mettra en avant les initiatives visant à accroître l'utilisation des services par l'amélioration de la culture et des compétences numériques, ainsi que de la disponibilité, de l'efficacité et de la qualité des principaux services publics en ligne pour l'intégration régionale. Enfin, ce volet permettra aux citoyens de se familiariser à l'utilisation des services électroniques.
 - d. **Appui à la gestion et à la mise en œuvre de projets** : Ce volet financera l'appui à la gestion des projets et la mise en œuvre par les bénéficiaires des activités qui y sont associées, notamment la passation de marchés, la gestion financière, le suivi et évaluation, la communication sur le projet, les garanties environnementales et sociales et l'engagement des citoyens.
3. Dans le cadre de la mise en œuvre, il sera créé au sein de la Commission de la CEDEAO une unité d'exécution de projet (UEP), qui sera chargée de la gestion quotidienne des activités

du projet, ainsi que de la préparation des plans opérationnels, financiers et de passation de marchés annuels, de la rédaction des documents contractuels et de la préparation d'un rapport consolidé de mise en œuvre.

4. Au vu de ce qui précède, la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec la Banque mondiale, se propose de recruter, pour le compte de l'unité régionale d'exécution de projets du WARDIP, un **spécialiste en suivi et évaluation (S&E)**.

Objectifs de la mission

5. Le Spécialiste en S&E sera chargé d'appuyer l'UEP dans tous les aspects du suivi et évaluation des activités du projet, en vue de la planification et de la collecte d'éléments probants, suivant la méthodologie appropriée, pour leur utilisation en vue de la réalisation des résultats du projet, tel qu'énoncés dans les dispositions de S&E du projet, et en particulier dans le Cadre des résultats (CR).
6. Le spécialiste en suivi et évaluation assistera également le coordonnateur du projet dans la coordination des opérations quotidiennes liées aux activités du projet, et dans toute autre fonction de gestion qui pourrait lui être confiée par le coordonnateur du projet.

Étendue des services

7. Les activités dont le spécialiste en suivi et évaluation aura la charge seront notamment les suivantes :
 - a. Assurer la collecte et la gestion simplifiées des données pour toutes les sous-composantes du projet, ainsi que des indicateurs axés sur les résultats liés à l'objectif de développement du projet et aux indicateurs de résultats intermédiaires définis dans le CR.
 - b. Assurer la liaison avec les différentes parties prenantes et les bénéficiaires du projet pour collecter les informations nécessaires au RF, conformément aux méthodologies établies et au manuel des opérations du projet.
 - c. Veiller à la collecte, à l'analyse et à la communication en temps utile des informations et des données relatives aux activités du projet afin d'apprendre, d'adapter et d'améliorer sa mise en œuvre.
 - d. Soutenir le coordonnateur de l'UMP dans la mise en œuvre globale du projet fondée sur des données probantes, communiquer et fournir une analyse des résultats de la mise en œuvre du projet et des indicateurs de résultats intermédiaires des objectifs de développement du projet, puis proposer et diriger la stratégie d'adaptation si nécessaire.
 - e. Préparer et gérer le budget des activités de suivi et évaluation.
 - f. Préparer des rapports d'étape trimestriels, semestriels et annuels, comportant des données sur la performance par rapport aux objectifs, des recommandations générales sur le projet et des recommandations visant à améliorer à la fois la performance et le suivi et évaluation.

- g. Contribuer à l'examen à mi-parcours du projet et mettre à jour périodiquement le manuel de suivi et évaluation.
 - h. Assurer le suivi des risques liés au projet et qui pourraient empêcher la réalisation de ses résultats, ainsi que les mesures d'atténuation et les conclusions qui en découlent pour le personnel de l'UEP et celui de l'agence de mise en œuvre.
 - i. Contrôler, en collaboration/consultation avec les parties prenantes, (i) l'impact du projet, (ii) la qualité, l'efficacité et l'efficacité de ses activités, et (iii) contribuer à la qualité, à l'efficacité et à l'efficacité des processus de gestion du projet.
 - j. Contribuer à l'élaboration des termes de référence relatifs aux activités du projet afin de veiller à la précision des critères de suivi et évaluation des résultats des activités.
 - k. Préparer les communiqués de presse et autres tâches de communication liées aux activités du projet.
 - l. Consolider et documenter les enseignements tirés pendant la mise en œuvre et à l'achèvement du projet.
8. Le spécialiste en S&E travaillera sous la responsabilité du coordinateur du projet WARDIP et lui rendra compte directement.

Qualifications et expériences

- (i) Être titulaire d'une licence en économie, en gestion de projet, en sciences sociales ou avoir des qualifications similaires, conformément aux exigences du poste. La possession d'une maîtrise dans le domaine serait un avantage ;
- (ii) Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle en tant que spécialiste en suivi et évaluation ;
- (iii) A noter que la possession de trois (3) années d'expérience dans le domaine d'un projet multilatéral financé par un donateur constitue un atout supplémentaire ;
- (iv) Justifier d'une expérience dans l'analyse de données quantitatives et qualitatives ;
- (v) Avoir une bonne maîtrise de l'utilisation des ordinateurs, y compris des applications de traitement de texte et d'Excel, de présentation et de feuilles de calcul ;
- (vi) Avoir la capacité de participer activement et/ou justifier d'une expérience dans des projets similaires dans les pays en développement, y compris les pays les moins avancés ;
- (vii) Avoir la capacité de recueillir et de communiquer aux parties prenantes du projet, des informations précises sur les processus, les politiques et procédures de suivi et évaluation de projets ;
- (viii) Posséder d'excellentes aptitudes en communication écrite et orale et en présentation.

Durée

Le spécialiste en suivi et évaluation sera recruté pour une période de deux (2) ans, renouvelable en fonction de la disponibilité du budget et sous réserve de prestations satisfaisantes.

Les candidats éligibles intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services et sont invités à soumettre leur CV (Curriculum Vitae), y compris les dossiers d'emploi, la description de missions similaires, l'expérience dans des conditions similaires, la disponibilité des compétences appropriées, etc.